

Le Conseil d'Etat

2643-2024

Chancellerie fédérale Monsieur Viktor Rossi Chancelier de la Confédération Palais fédéral Ouest 3003 Berne

Concerne : ordonnance concernant le financement initial visant à encourager des projets de numérisation présentant un grand intérêt public

Monsieur le Chancelier de la Confédération,

Votre courrier du 16 avril 2024, relatif à l'objet cité en titre, nous est bien parvenu et a retenu notre meilleure attention.

Nous nous réjouissons de ce projet d'ordonnance fédérale qui vient concrétiser une disposition importante de la loi fédérale sur l'utilisation de moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA) du 17 mars 2023, à savoir son article 17 ("Financement initial visant à encourager des projets de numérisation présentant un grand intérêt public").

Le montant de subvention de tels projets, annoncé à 5 millions de francs suisses, ne devrait à notre sens pas être abaissé, vu la portée des enjeux auxquels notre pays fait face.

De plus, nous formulons les remarques suivantes :

## Art 7 : évaluation des projets

Alors que la contribution à la souveraineté numérique de la Suisse figure parmi les conditions de soutien énoncées à l'article 2, cette condition n'est pas un des critères d'évaluation des projets dans l'article 7. Nous préconisons donc l'ajout d'une lettre indiquant explicitement que "la contribution escomptée à la souveraineté numérique de la Suisse", pour une pondération de 10% ou 20%.

## Art. 9: composition [du jury]

Afin de refléter les sensibilités nationales, nous souhaitons l'ajout d'un alinéa 5 : "Le jury d'experts doit comprendre une juste représentation des communautés linguistiques".

En conclusion et sous réserve de ce qui précède, notre Conseil soutient cette ordonnance fédérale et se réjouit de voir un soutien croissant pour les projets de numérisation présentant un grand intérêt public.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Monsieur le Chancelier de la Confédération, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La/qhancelière:

Michele Righetti-El Zayadi

La présidente :

Nathalie Fontanet

Copie à (format Word et pdf) : recht@bk.admin.ch